

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS

## PSYCHIATRIQUES de la HAUTE-GARONNE

Agence Régionale de Santé Occitanie

Secrétariat de la C.D.S.P.  
Dossier suivi par : Annick Cazaudarré  
Tél. : 05.34.30.26.42

### RAPPORT D'ACTIVITE

*Commission Départementale des Soins  
Psychiatriques  
Haute-Garonne (31)*

Année 2017

**I - Statistiques d'activité de 2017** (voir tableau annexé, conforme à l'article R 3223-11 du code de la santé publique)

Contrairement aux années précédentes, les données chiffrées du - I – Données de cadrage de ce tableau, issues de l'application nationale HOPSY, tiennent compte à la fois :

- des mesures nouvelles prises au cours de l'année 2017
- et également les mesures antérieures à 2017 et qui se sont prolongées au-delà du 01/01/2017.

Ainsi, nous disposons de l'activité globale de l'année étudiée et concerne donc un plus grand nombre de mesures.

Jusqu'en 2016, les statistiques proposées par l'application HOPSY ne portaient que sur les mesures prises durant l'année concernée.

### **II - Bilan des mesures prises au cours de l'année 2017 et bilan des procédures d'urgence et de péril imminent :**

Le nombre global de mesures SDDE et SDRE prises en 2017 est de 1 150, soit 154 mesures en moins par rapport à 2016.

**- 908 mesures S.D.D.E. (soins psychiatriques sur décision du directeur d'établissement) qui se répartissent :**

- 13 mesures avec 2 certificats (L 3212- 1)..... 1.4 %
- 57 mesures « **Péril Imminent** » sans tiers (L 3212-1)..... 6.2 %
- 838 mesures « **urgentes** » avec 1 certificat (L 3212-3)..... 92.4 %

**soit une diminution de 14 % par rapport à 2016 (1 065)**

- **242 mesures S.D.R.E. (soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat, qui se répartissent ainsi :**

→ 62 décisions directe du Préfet (L 3213-1).....	25.3 %
→ 92 détenus Ht Garonnais (D 398 CPP ou L 3214-3) .....	38.2 %
→ 12 décisions judiciaires (706-135 CPP).....	5.0 %
→ 76 mesures « <b>urgentes</b> », suite à arrêté du maire (L 3213-2).	31.5 %

**soit quasiment le même nombre qu'en 2016**

Par ailleurs, 86 détenus hors département ont été admis par transfert en S.D.R.E. à l'UHSA du CH Marchant :

- 22 des autres départements de ex Midi-Pyrénées (09, 12, 65, 81, 82)
- et 64 de la région ex Languedoc Roussillon.

Globalement pour l'année :

- les **procédures d'urgence** – L 3212-3 du code de la santé publique - (avec un tiers et un seul certificat) représentent 92.4 % de l'ensemble des S.D.D.E.

- l'utilisation de la procédure « **péril imminent** » est utilisée dans 6.2 % des admissions SDDE.

Les procédures d'admission en SDDE avec 2 certificats ne représentent plus que 1.4 % de l'ensemble des SDDE.

S'agissant des Périls Imminents, on note en Haute Garonne une stabilisation voire une diminution du nombre de mesures ce qui témoigne probablement du fait de l'effort des équipes soignantes à chercher un tiers, semble-t-il avec succès. Il est à noter que ce chiffre reste bas en Haute Garonne en comparaison avec d'autres départements

### **III – Synthèse de l'activité de la commission**

#### **COMPOSITION DE LA C.D.S.P.**

La commission est composée comme suit :

- représentant l'UNAFAM 31.
- médecin psychiatre libéral
- psychiatre au C.H.U. Toulouse
- magistrat.
- médecin généraliste
- Association Toutes Voiles Dehors

La présidence de cette commission a été assurée par

Tous les membres sont généralement présents aux séances, excepté le médecin généraliste.

## **FONCTIONNEMENT DE LA C.D.S.P.**

La commission s'est réunie 5 fois en 2017. Au cours de ces réunions, elle s'est efforcée d'examiner un maximum de dossiers de patients hospitalisés sans leur consentement, en priorité les « Péril Imminent » et les mesures qui se prolongent au-delà d'un an :

- S.D.D.E. – 123 dossiers (153 en 2016)
- S.D.R.E. – 69 dossiers (89 en 2016)

Les membres de la commission se sont attachés à vérifier que les procédures d'hospitalisation se déroulent dans le respect des libertés des personnes et que les hospitalisations ne se poursuivent pas abusivement. Aussi, la CDSP est régulièrement amenée à interpeler les psychiatres pour leur demander de justifier le maintien des soins contraints qui se prolongent.

## **VISITES**

La commission a effectué 3 visites en 2017 dans 3 secteurs du CH de Marchant et aux Urgences psychiatriques du CHU Toulouse. Elle a rencontré les patients qui en avaient fait la demande (12). Elle s'est entretenue sur le terrain avec les médecins psychiatres ou les cadres soignants et elle a pu consulter les registres des lois et les a signés. A l'issue de chaque visite, elle rédige un compte rendu qui est transmis au directeur de l'établissement.

Lors de sa dernière visite, la commission a été interpellée par les médecins psychiatres sur l'attitude du préfet de Haute Garonne qui, avec une fréquence croissante, ne respecte pas les avis médicaux et s'oppose aux sorties et aux permissions. Une demande d'audience à la préfecture à ce sujet devra être envisagée après la mise en place de la nouvelle commission.

## **PLAINTES ET REQUÊTES**

Toutes les plaintes des patients ou de leur famille 37 en 2017 (22 en 2016) ont été examinées attentivement par la commission et ont fait l'objet d'une réponse. Quand la commission l'a estimé nécessaire, des demandes d'explications ont été formulées auprès des médecins, rédacteurs de certificats médicaux.

Fait à Toulouse, le 19 janvier 2018

présidente de la CDSP

# STATISTIQUES D'ACTIVITE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

Département : Haute Garonne (31)

Période : 1er janvier 2017 au  
31 décembre 2017

## I - Données de cadrage

<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques :</b> (mesures ouvertes en 2017 + mesures ouvertes antérieurement à 2017 et toujours en cours au 01/01/2017)	<b>1607</b>
dont Nombre total de SDRE et SDJ :	<b>467</b>
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. L. 3213-1 du CSP	133
dont Nombre de mesures prises après application de l'art. L. 3213-2 du CSP	130
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. L. 3213-7 du CSP	16
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. 706-135 du CPP	28
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. L. 3214-3 du CSP	160
dont Nombre total de SDDE :	<b>1140</b>
dont Nombre de SDT	30
dont Nombre de SDTU	1026
dont Nombre total de SPI	84
<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an :</b>	<b>303</b>
dont Nombre de SDRE et SDJ	186
dont Nombre de SDDE	117
dont Nombre de SPI	6
<b>Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques :</b>	<b>1115</b>
dont Nombre de levées de SDRE et SDJ :	<b>239</b>
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. L. 3213-1 du CSP	47
dont Nombre de levées de mesures prises après application de l'art. L. 3213-2 du CSP	67
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. L. 3213-7 du CSP	3
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. 706-135 du CPP	2
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. L. 3214-3 du CSP	120
dont Nombre de levées de SDDE :	<b>876</b>
dont Nombre de levées de SPI	60

CSP = Code de la santé publique

CPP = Code de procédure pénale

SDRE = Soins sur décision du représentant de l'Etat

SDJ = Soins sur décision de justice

SDDE = Soins sur décision du directeur d'établissement

SDT = Soins sur demande d'un tiers

SDTU = Soins sur demande d'un tiers en urgence

SPI = Soins en cas de péril imminent

Chapitre III du titre Ier du livre III de la 3ème partie du CSP

Article 706-135 du CPP

Chapitre II du titre Ier du livre III de la 3ème partie du CSP

Article L. 3212-1, II, 2° du CSP

Article L. 3213-3 du CSP

Article L. 3212-1, II, 2°

# STATISTIQUES D'ACTIVITE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

## II - Fonctionnement et activité de la CDSP

<b>Composition de la CDSP au 31 décembre 2017</b>		
	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	1	1
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1
1 médecin généraliste	1	0
1 représentant d'association agréée de personnes malades	1	1
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1

<b>Activité de la commission du 1er janvier au 31 décembre 2017</b>	
<b>Nombre de réunions</b>	5
<b>Nombre de visites d'établissements</b>	3
<b>Nombre total de dossiers examinés</b>	<b>192</b>
dont SDRE et SDJ	69
dont SDDE	123
<i>dont SPI :</i>	44
<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées</b>	<b>153</b>
dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	19
dont SDRE et SDJ en programme de soins	50
dont SDDE en hospitalisation complète	20
<i>dont SPI</i>	2
SDDE en programme de soins	64
<i>dont Nombre total de SPI examinées</i>	3
<b>Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques</b>	0
dont Nombre de demandes adressées au préfet	
dont Nombre de demandes satisfaites	
dont Nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
dont Nombre de demandes satisfaites	
dont Nombre de demandes adressées au JLD	
dont Nombre de demandes satisfaites	
<b>Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil</b>	<b>37</b>